Selon les statistiques Ã©manant d'organismes publics, notamment le Haut commissariat au plan (HCP), et des instances et organisations mondiales, le travail des domestiques de moins de 15 ans constitue une "pratique courante" au Maroc, non rÃ©primÃ©e par la loi, a ajoutÃ© le Collectif, dans un communiquÃ©.

Il a soulignÃ© que le travail des enfants au Maroc constitue un vÃ©ritable problÃ¨me sur les plans social, culturel, politique, Ã©conomique et dÃ©mographique qui nÃ©cessite la mise en place de plusieurs mÃ©canismes, l'objectif Ã©tant la protection de l'enfance et la lutte contre toutes formes d'exploitation de cette catÃ©gorie.

Le Maroc, qui a ratifiÃ© nombre de conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, reste toujours "rÃ©servÃ©" sur les mesures internationales Ã adopter dans sa stratÃ©gie de lutte contre l'exploitation Ã©conomique des enfants, selon la mÃªme source.

Le Collectif a soulignÃ©, lors d'une journÃ©e d'Ã©tude organisÃ©e samedi sur "Le travail de domestiques mineures", que ce phÃ©nomÃ¨ne est dÃ» essentiellement Ã la pauvretÃ©, l'analphabÃ©tisme et la prÃ©caritÃ© des infrastructures au niveau des zones rurales, estimant que ces mineures subissent une "violence physique et Ã©conomique" surtout qu'elles sont pour la plupart mal payÃ©es.

Par Map